

Décision du 9 octobre 1998 relative à la mise en œuvre d'un programme de recherche

NOR : ATEG9980074S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général de l'administration et du développement,
Vu la décision du 9 mars 1998 relative à l'organisation de la programmation et de la mise en œuvre de l'activité de recherche soutenue par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
Sur la proposition du chef du service de la recherche et des affaires économiques,

Décide:

Article 1^{er}

Le programme intitulé LITEAU a pour objectif de fournir des outils scientifiques d'aide à la décision et des méthodes applicables à la gestion durable du littoral.

Il relève du domaine d'intervention milieux-et écologie et de l'action 2 « Gérer les ressources en eau et en sols. »
Il est doté d'un comité d'orientation et d'un conseil scientifique.

Article 2

Le programme est créé pour une durée de cinq ans.
Il peut être prorogé par décision du directeur général de l'administration et du développement, sur proposition du chef du service de la recherche et des affaires économiques.

Article 3

Le comité d'orientation est constitué de représentants des ministères et organismes suivants :

- ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, DE ;
- ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, DNP ;
- ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, DATAR ;
- ministère de l'agriculture et de la pêche, direction des pêches maritimes et des cultures marines ;
- ministère chargé de la recherche, direction de la recherche DR A 3, département sciences de la terre et de l'univers ;
- ministère chargé de la recherche, direction de la technologie DT A 4 ;
- ministère de l'équipement, des transports et du logement, DRAST ;
- agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ;
- cellule qualité des eaux du littoral ;
- direction régionale de l'environnement, DIREN Bretagne ;
- secrétariat général de la mer ;
- conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;
- fédération des parcs naturels régionaux ;
- conseil supérieur de la pêche ;
- secrétariat d'Etat à l'outre-mer ;
- IFREMER ;
- GIP Hydrosystèmes ;

et du président du conseil scientifique du programme.

Article 4

Est nommé président du comité d'orientation M. Lesaffre (Benoît), chef du SRAE.

Article 5

Le mandat des membres du comité d'orientation et du président est de cinq ans.

Article 6

Est nommé chef de projet du programme M. Robert (Michel), chef de bureau au SRAE.

Le secrétariat du comité d'orientation est assuré par le bureau « Milieux et écologie » du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (SRAE) avec l'appui du GIP Hydrosystèmes.

Article 7

Le comité d'orientation pourra constituer en son sein une commission permanente.

Article 8

Sont nommées membres du conseil scientifique les personnalités suivantes :

- Bamaud (Geneviève), laboratoire évolution des systèmes naturels, MNHN, présidente, du comité scientifique du PNRZH;
- Bianchi (Micheline), laboratoire de microbiologie marine (LMM), CNRS UPR. 223 ;
- Billen (Gilles), structure et fonctionnement des systèmes hydriques continentaux, université Pierre-et-Marie-Curie ;
- Bodiguel (Maryvonne), UMR-CNRS 6590 ;
- Buat-Menard (Patrick), département de géologie océanographique, URA-CNRS 197 ;
- Chamlely (Hervé), université des sciences et techniques de Lille-Flandres-Artois ;
- M. Chardy (Pierre), professeur à l'université Bordeaux 1 ;
- Dufour (Philippe), ORSTOM ;
- Elie (Pierre), Cemagref ;
- Goujon (Roland), agence de l'eau Seine-Normandie, direction Seine-Aval ;
- Guemarec (Michel), IUEM - UBO ;
- Kalaydjian (Régis), IFREMER ;
- Lefeuvre (Jean-Claude), MNHN, laboratoire évolution des systèmes naturels et modifiés ;
- Lemoalle (Jacques), ORSTOM ;
- Lemoine, (Michel), IFREMER, DRV/RH ;
- Leveau (Michel), université de Marseille ;
- Rainelli (Patrick), station d'économie et de sociologie rurale, INRA ;
- Romana (Louis-Alexandre), IFREMER, département polluants chimiques ;
- Salomon (Jean-Claude), IFREMER ;
- Vasseur (Paule), centre scientifique de l'environnement, Metz, présidente du comité scientifique du PNETOX.

Article 9

Est nommé président du conseil scientifique M. Chardy (Pierre), professeur à l'université Bordeaux-1.

Article 10

Le secrétariat du conseil scientifique est assuré par le bureau « Milieux et écologie » du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement avec l'appui du GIP Hydrosystèmes.

*Le directeur général de l'administration et du
développement,
J.-L. LAURENT*